

Octobre – 2011

# ATCRQ - Express



ATCRQ 30, rue Champagnat, Lévis, Québec, G6V 2A5  
819 555-ATCRQ (552-8277)  
atcrqtransport@atcrq.ca

---

## Révision de la politique sur le transport de personnes pour 2012....2013

Qui pourrait dire si la nouvelle politique sur le transport des personnes sera en application en 2012?

Les développements des dernières semaines suggèrent que la démarche entreprise par le MTQ pour mettre en application dès janvier 2012 une nouvelle politique de Transport de personnes, pourrait ne pas rencontrer l'échéancier. Tout comme nous pourrions également avoir une nouvelle politique en 2012 avec les mêmes programmes jusqu'en 2013? Plusieurs scénarios s'offrent à nous et le dossier est à suivre....

Votre Association poursuit son travail et peu importe si la nouvelle politique sera en vigueur en janvier 2012 ou après, l'ATCRQ défend les recommandations déjà acheminées et s'assure que les budgets dévolus au transport collectif de personnes en territoires ruraux ou au niveau des projets régionaux, soient investis dans le transport collectif de personnes dans les territoires ruraux et non pas pour consolider d'autres activités ou d'autres territoires.

Notre rencontre avec le MTQ au cours des prochains jours, nous en apprendra davantage et nous vous informerons immédiatement.

## Définition du transport collectif

L'ATCRQ tient à remercier celles et ceux qui ont fait parvenir des commentaires sur la définition du transport collectif de personnes que nous vous avons fait parvenir. Les commentaires reçus confirmaient le projet de définition.

Des résolutions d'appui à cette définition ont été acheminées à votre Association ainsi qu'au ministère des Transports du Québec. La définition est jointe à l'envoi.

## Recommandations pour la révision de la politique sur le transport pour 2012.....

Vous pourriez dire que l'ATCRQ se répète mais nos recommandations ont été présentées à de nouveaux acteurs du transport collectif.

Les recommandations ont été déposées et présentées à d'autres partenaires dont la nouvelle ressource pour le transport collectif à la FQM, des CRÉ (Conférence régionale des élus(es)), l'ATEQ, l'APAQ ainsi qu'à toutes les MRC.

Des résolutions d'appui provenant des MRC et des CRÉ, ont été reçues pour nos recommandations et notre représentation. Il est important de mentionner que la majorité des appuis reçus reconnaissent à l'UTACQ son expertise en transport adapté et à l'ATCRQ son expertise en transport collectif. De plus, nous tenons à souligner que la démarche de l'ATCRQ auprès des MRC, ne demandait pas un appui. Nous les invitons à participer à la consultation qui sera réalisée par le MTQ.

## **Interventions et présences de votre Association**

Il est important de mentionner que lorsque nous parlons d'interventions et de présences, le tout se fait par plusieurs personnes. Les administrateurs de l'Association interviennent également pour positionner et défendre le transport collectif de personnes en milieu rural et dans nos régions. Des rencontres avec le MTQ pour valider la vision du développement du transport collectif en milieu rural au Québec et présenter la proposition de définition du transport collectif au volet politique du ministère. La définition se retrouverait au niveau du programme et non au niveau de la Politique sur le transport de personnes. Et nous le répétons encore, les échanges sont très positifs et il est agréable de travailler avec le Ministère. Plusieurs rencontres avec la FQM pour la campagne de promotion et pour relancer la table permanente en transport collectif de personnes en milieu rural. L'arrivée d'une nouvelle ressource commandait un exercice plus important. Toujours au niveau de la FQM, nos représentants ont fait valoir l'importance du transport collectif en milieu rural, à la Fédération.

L'ATCRQ assistait récemment au colloque de l'AQTIM (Association québécoise du transport intermunicipal et municipal). Pour celles et ceux qui pourraient se demander pourquoi l'ATCRQ est présente dans ce genre de colloque, voici des raisons qui motivent votre Association.

Pour plusieurs organisations, elles sont presque enclavées avec la présence d'un transport collectif en zone urbaine et ou semi-urbaine. De plus, il est important de rappeler à tous les acteurs du transport collectif de personnes en territoires ruraux et en régions, qu'un plan de transport ou de développement du transport, ne peut s'effectuer sans la présence des organisations locales ou régionales.

Nous devons également nous assurer que certaines règles ne seront jamais appliquées à l'ensemble du Québec et à titre d'exemple : recevoir un montant fixe très minime par kilomètre pour le transport collectif. Il faut comprendre que cela ne pose pas de problème lorsque la densité de population est importante et qu'elle est regroupée à l'intérieur d'un périmètre de zone urbaine et semi-urbaine. Nous savons que sur un trajet variant entre 1 et 5 kilomètres (à titre d'exemple) pour plusieurs municipalités, l'autobus est complet. Ainsi, l'addition des titres de transport et les autres sources de financement, permettent un équilibre.

Toutefois, la situation est complètement différente lorsque nous nous retrouvons dans un territoire rural car la population est dispersée et que nous devons parcourir plusieurs kilomètres pour le service. Il n'y a aucune comparaison avec la zone urbaine.

La nouvelle politique qui sera adoptée en 2012 ou 2013, s'appellera : Politique du transport de personnes donc, nous

devons nous assurer qu'une distinction importante sera apportée pour les territoires ruraux et les régions et ce, autant au niveau de la politique que des programmes et des critères.

### **Colloque du Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi (CPCDIT)**

Lors de sa présence en mai dernier au colloque du CPCDIT, l'ATCRQ assistait à la présentation d'études qui démontraient qu'un virage vers le transport collectif sur plusieurs territoires, était une opportunité de développement des clientèles pour l'industrie du taxi. L'augmentation de la clientèle des personnes âgées n'est plus à prouver et nous devons en convenir, cette clientèle en est une du transport collectif avant d'avoir besoin du transport adapté. L'ATCRQ fera une présentation sur le transport collectif à leur colloque d'octobre.

**Congrès de la Fédération québécoise des municipalités :** Votre Association était présente au congrès de la FQM les 29 et 30 septembre derniers. En plus de distribuer notre mini-guide aux élus(es), nous échangeons sur l'importance du transport collectif dans nos territoires ruraux. Un article de la MRC de La Mitis dans la revue QUORUM de la FQM, souligne l'importance du transport collectif.

Les propos des élus(es) proviennent très souvent des échanges qu'ils et qu'elles ont avec leur(s) organisation(s) locale(s). Il est toujours surprenant d'entendre des élus(es) confondre le transport adapté et le transport collectif. Tout comme il est désolant d'entendre des élus(es) mentionner que le transport collectif répond à très peu de besoins et que devant cette situation il suffit de le confier aux organisations déjà en place. Il n'est pas question de développement pour les territoires qui reçoivent de tels commentaires. Lorsque l'ATCRQ souligne des exemples de réussites, ces mêmes élus(es) se questionnent et doutent des informations qui leurs ont été acheminées.

En dehors des commentaires particuliers, nous remarquons que de plus de plus de territoires envisagent des circuits autonomes à partir de contrat avec des transporteurs. Nous constatons une augmentation dans l'offre car de plus en plus d'élus(es) reconnaissent la nécessité du transport collectif de personnes pour les territoires ruraux et les régions.

Les élus(es) étaient également très heureux de la campagne de promotion et du coffret qui sera distribué à la fin du mois d'octobre. Pour elles et eux, cela permet de consacrer davantage de budget au transport et cibler la promotion locale sur l'organisation, ses services, ses horaires, les coûts, etc...

Même si nous considérons que les visiteurs étaient moins nombreux que l'année dernière, les statistiques du Salon des Affaires diront que la majorité des congressistes ont fait une visite au salon.

### **Campagne de promotion multi-locale**

La campagne de promotion vient tout juste d'être lancée et comme le mentionnait notre dernier message, nous avons la certitude que la compréhension du message sera de beaucoup plus facile que lors de la dernière campagne de promotion pour le Québec. L'ATCRQ considère important de mentionner que le projet de campagne de promotion fait suite à des discussions au niveau de la table permanente et au dépôt d'un sondage démontrant que les citoyens et citoyennes ignoraient dans une très large proportion, l'existence d'une organisation de transport collectif sur leur territoire. L'ATCRQ portait le dossier mais il s'agit d'un projet en commun avec l'Association des propriétaires d'autobus du Québec et la Fédération québécoise des municipalités. Des informations concernant la possibilité de commander des impressions pour les différents outils, sont jointes à l'envoi.

## **Fédération québécoise des municipalités / table permanente en transport collectif**

Plusieurs pourraient se questionner sur la pertinence de la table permanente considérant, que notre dernière rencontre remonte à plus d'une année. Sans excuser personne, le départ de Mme Dupriez à l'automne 2010 (période prévue pour une rencontre) a fait reporter la rencontre et l'arrivée en poste de M. Jean-Christian Roy en 2011, explique un peu cette situation.

En dehors des rencontres entre la FQM, l'APAQ et l'ATCRQ, le conseil d'administration de la FQM convenait en août dernier, de relancer cette instance qui permet de réunir les acteurs du transport collectif de personnes en milieu rural et les partenaires au niveau des différents ministères. Nous devrions nous rencontrer avant la fin de l'année 2011. À suivre...

## **Transport d'accompagnement / transport bénévole**

Parler de transport collectif de personnes, c'est parler d'accès à des services, d'accès à des activités professionnelles et à des activités de loisirs. C'est également parler du droit à la mobilité pour les citoyens et les citoyennes du Québec.

Il faut reconnaître que certains territoires n'ont pas de taxi et que l'harmonisation (transport scolaire et transport adapté) ne répond pas aux besoins. Pour les organisations qui proposent du transport effectué par des bénévoles, il n'est pas question d'enlever un transport à un taxi, il n'y en a pas. Le seul moyen de permettre à une personne de se rendre à un rendez-vous médical, est le transport bénévole.

Le MTQ n'a pas encore statué sur cette situation car il s'agit d'un service offert par une organisation légalement constituée. Nous ne parlons pas d'une personne qui recrute le dimanche sur le perron de l'église. Donc, pour celles et ceux en dehors du secteur privé qui demandent d'interdire cette pratique sur certains territoires, nous trouvons dommage qu'elles et qu'ils ne soutiennent pas les solutions de l'ATCRQ comme le font certains acteurs du secteur.

Certaines personnes prétendent qu'il ne s'agit pas de transport collectif, nous répondons qu'il s'agit d'un service à la communauté et lorsqu'il est encadré par une organisation légalement constituée, cela vient freiner le taxi au noir. Il revient à une personne de faire la demande d'un permis de taxi.

Nous croyons qu'il serait intéressant et important d'informer les personnes susceptibles de voir leur droit à la mobilité freiné, du nom des personnes et des organisations qui demandent le retrait de ce service.

## **La tarification**

Voici une question qui est encore posée à l'ATCRQ : Est-ce normal que l'organisation de transport adapté de mon territoire, demande jusqu'à 25,00\$ pour une place non-utilisée par sa clientèle dans son véhicule? (si nous mentionnons jusqu'à 25,00\$, il faut comprendre que certaines organisations demandent 10\$, 15\$.....)

La réponse de l'ATCRQ est non, ce n'est pas normal mais peut-elle le faire? Légalement la réponse est oui et moralement, la réponse est non. Il faut mentionner que le transport adapté est soutenu financièrement pour faire<sup>4</sup>  
ATCRQ-Express

circuler un véhicule et répondre à sa clientèle ainsi, il n'y a aucun coût additionnel pour le transport adapté lorsqu'il rend disponible au transport collectif, une place non-utilisée.

Devant une telle situation, le seul constat que nous pouvons faire c'est, qu'il s'agit d'un moyen pour utiliser l'argent du transport collectif à d'autres fins et cela permet de constater le peu d'intérêt pour le développement du transport collectif.

Le principe de base de l'harmonisation : rendre disponible des places non-utilisées et déjà payées par nos taxes et nos impôts.

## **Mini-guide**

Suite aux nombreuses demandes, si vous désirez des copies du mini-guide, le coût unitaire est de 2,00\$ et vous devez assumer les frais de poste.

## **Site internet**

L'ATCRQ effectue présentement une mise à jour de son site internet. Vous y voyez les mêmes nouvelles depuis trop longtemps et nous en sommes conscients. En plus de certaines modifications qui seront apportées, le travail de mise-à-jour sera dorénavant effectué par l'ATCRQ. À compter du 17 octobre prochain, une mise à jour quotidienne sera effectuée et de nouveaux documents seront sur le site.

## **Colloque 2012**

Le prochain colloque de l'ATCRQ se tiendra les 26 et 27 avril au Castel et Spa à Granby.

Le thème du colloque est : LE TRANSPORT INTERMODAL, pour un réseau de transport collectif au Québec.

Le programme préliminaire vous parviendra sous peu mais déjà nous pouvons vous dire que nous allons avoir des ateliers qui permettront et favoriseront les échanges. Vos commentaires d'avril dernier, soulignaient votre intérêt pour la formule du vendredi matin et nous vous en promettons davantage.

## **Espacebus.ca**

Cela peut sembler redondant suite à notre message de cette semaine, mais il est important que les informations relatives à votre organisation et vos offres de transport collectif, soient à jour sur Espacebus.ca

Non seulement la campagne de promotion met en évidence le logo d'Espacebus mais il est le seul outil qui permet d'avoir accès aux différentes offres de transport collectif au Québec. Ne pas y être, c'est volontairement ne pas s'afficher comme une organisation de transport collectif.

## Formation

Le sujet est toujours présent suite à des demandes. L'ATCRQ vous informe que l'Université LAVAL propose un microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en transport des personnes. Une possibilité de formation à distance s'offre à vous.

Pour des informations supplémentaires : M. Willem Fortin, conseiller pédagogique pour le Microprogramme, 418.656.2131, poste 7050 Courriel : [willem.fortin@esad.ulaval.ca](mailto:willem.fortin@esad.ulaval.ca)

## Le transport scolaire – berline et mini van

Au cours des dernières années, le transport scolaire effectué en berline ou en mini van, augmente de manière importante. Certaines organisations de transport collectif, ont fait des tentatives pour utiliser les places non-utilisées au bénéfice du transport collectif considérant, qu'il s'agit d'un transport scolaire et que l'harmonisation est un moyen de répondre aux besoins des citoyens et des citoyennes de nos territoires.

Lors de la consultation effectuée par le Ministère des transports du Québec en mai dernier, l'ATEQ suggérait de modifier l'immatriculation des véhicules (berline et mini van) utilisés pour le transport scolaire afin de les rendre disponibles pour le transport collectif.

L'ATCRQ suit le dossier attentivement car même si l'exercice peut sembler simple, la notion de concurrence entre les différents types de transporteurs est présente. Dès qu'un développement se produira dans ce dossier, nous vous en informerons.

## L'industrie du taxi

Il s'agit d'une information que nous désirons partager et nous en profitons pour vous demander votre position sur le sujet.

Certains détenteurs de permis de taxi en zone urbaine ou semi-urbaine, s'intéressent à des permis de taxis ruraux avec un véhicule permettant le transport d'au moins six (6) personnes. Nous désirons savoir si une telle formule serait un outil pour votre transport collectif? De plus, si vous avez des questions sur le sujet, nous vous invitons à nous les faire parvenir.

Le sujet sera au programme lors du colloque du Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi (CPCDIT) le 22 octobre prochain.

## **Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie**

L'AQME réalise présentement un coffret ou un guide, identifiant des gestes à poser pour contribuer à la maîtrise de l'énergie qui s'applique à chaque étape du cycle : production – transformation – consommation et ce dans tous les secteurs. Il est évident qu'il y a une référence à la réduction des GES. Ainsi, le guide d'intervention en transport collectif en milieu rural et le guide de bonnes pratiques, deux outils développés par différents partenaires dont l'ATCRQ, se retrouveront dans le coffret destiné aux municipalités, aux entreprises, etc....

**L'ATCRQ tient à remercier le Ministère des transports du Québec pour son soutien et sa collaboration.**

L'équipe pour le bulletin :

M. Harry Gow, président

M. Michel Simard, vice-président

M. Claude Ménard, trésorier

Mme Thérèse Domingue